



27/11/07

# La lettre

N° 1

## des COPsy et DCIO

Un 7ème rapport (depuis 2004) sur les services d'orientation vient d'être publié. L'auteur, Frédéric REISS, député UDF du Bas Rhin l'a présenté le 8 novembre, devant la commission des affaires sociales de l'assemblée nationale dans le cadre du budget 2008 de la mission enseignement scolaire. Ce rapport liste des « *avantages exorbitants critiquables* » et accumule ensuite les critiques : « *indisponibilité auprès des publics, manque de formation aux métiers ...* » ; Le SE-UNSA, par cette lettre souhaite vous informer sur ce rapport et vous donner sa position.

### ➤ COPsy : « la mauvaise réputation »

Le rapporteur formule quelques propositions pour « remettre dans le droit chemin » les COPsy :

- la licence de psychologie ne serait plus un préalable au recrutement,
- le temps de travail serait entièrement consacré aux élèves avec une affectation dans les EPLE, sous l'autorité du chef d'établissement,
- le travail des COPsy devrait être centré sur le monde économique.
- Les CIO devraient être rattachés aux régions.

Par ailleurs, il préconise de confier davantage de tâches liées à l'orientation aux enseignants et dans un même temps de supprimer l'ISO !

On retrouve toutes les propositions les plus rétrogrades avancées ces dernières années, y compris d'ailleurs le rétablissement de l'apprentissage junior ! Une collection de recettes simplistes qui nie le cœur du métier de COPsy, selon le SE-UNSA, à savoir le conseil individuel et toutes les compétences qui s'y rattachent. La mission essentielle du COPsy est bien de permettre à chaque élève d'élaborer des choix personnels et de construire des projets d'avenir.

### ➤ COPsy : un corps démuni placé au centre de la crise de l'orientation

La première partie du rapport procède à des constats sur les difficultés de l'orientation scolaire et des COPsy. Le rapporteur ne tarit pas d'éloges alors sur les personnels qui accomplissent cette difficile mission, sans doute pour mieux les assassiner ensuite car ses conclusions vont à l'encontre des constats énoncés/ Nous avons relevé quelques morceaux particulièrement choisis :

#### Sur la 1<sup>ère</sup> partie :

- 4308 COP et DCIO. les COP sont un corps ancien, comprenant un nombre réduit de fonctionnaires, et qui ne grève pas le budget de l'État.
- Un COP prend en charge, individuellement, 500 jeunes en moyenne.
- « *il est difficile de définir des outils pour nous évaluer* ». une appréciation purement quantitative de l'activité des COP n'aurait aucun sens. Elle passerait à côté de l'essentiel de leur travail, qui revêt, en raison de la nature même de leurs entretiens avec les élèves, un aspect essentiellement qualitatif, qui est difficilement mesurable. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les conseillers sont très attachés à leur formation de psychologue.
- Au total, le rôle des COP dans le système d'enseignement scolaire est capital. Leur travail suppose beaucoup de dévouement qui passe souvent inaperçu. Ils se sentent délaissés par leur administration. À la dispersion et à l'illisibilité des missions s'ajoute l'absence de pilotage.



- Les moyens dont disposent les COP sont limités et ce à quatre titres.
  - o Ils sont loin d'être des fonctionnaires privilégiés : de catégorie A ils n'ont pas de hors-classe. Le coût des 578 CIO est de 270 M€ (ISOE des profs 650 M€)
  - o 302 CIO sont d'Etat les 276 autres sont départementaux. Les disparités budgétaires sont considérables (écart de 1 à 5). Les plus mal lotis étant ceux d'Etat
  - o Ce ne sont pas des établissements mais des services extérieurs des rectorats
  - o Le DCIO n'est pas un supérieur hiérarchique mais un simple animateur de l'équipe.
- Le recrutement se tarit : 50 postes aux concours en 2006 et 2007 contre 250 en moyenne entre 2000 et 2003. Compte tenu de l'âge (la moitié des COP a 50 ans ou plus), la moitié du corps aura disparu en 2013.
- Les COP ont la malchance d'être placés à l'épicentre de la crise de notre système d'orientation.

### **Ca se gâte ensuite :**

- Ils ont quelques avantages « exorbitants » :
  - o La licence de psychologie : « un diplôme à valeur de talisman » exigée aux concours tant internes qu'externes ce qui est contraire au droit Fonction publique. De la même manière la titularisation sans année d'exercice validée est une anomalie. « *Un régime horaire pour le moins libéral* » en vertu duquel le temps de travail hebdomadaire des COP est de 27 heures et 30 minutes, le reste du temps étant laissé « *sous la responsabilité des agents* »
  - o « *Comme les DCIO n'ont aucune autorité hiérarchique sur les COP [...] la réalité (du temps de travail) est diverse : prise en compte ou non dans les 27 h 30 du temps de transport, de la durée des réunions du centre, de la formation continue. Le potentiel théorique de 27 h 30 n'a donc jamais été intégralement disponible pour le travail en face à face avec le public.* »

### **Et en conclusion :**

- La licence de psychologie ne doit plus être le préalable du recrutement.
- Les futurs conseillers, après avoir accompli, avec succès, une période probatoire d'un an avant d'être titularisés. Le chef d'établissement deviendra ainsi leur supérieur hiérarchique et définira un service hebdomadaire précis qu'ils devront respecter.
- Le métier des futurs conseillers d'orientation doit être centré « *sur la mission de faire connaître le monde économique, les entreprises, les formations et leurs possibilités d'insertion professionnelle* ».

Il est proposé de supprimer l'indemnité de suivi et d'orientation que perçoivent les enseignants du secondaire, qui a été vidée de son sens en devenant une « prime » attribuée mécaniquement. En contrepartie, il conviendrait de rémunérer à sa juste valeur le travail d'orientation fait réellement par les professeurs principaux.

**Le SE-Unsa demande une véritable consultation des organisations syndicales sur un sujet aussi important que celui de l'orientation aujourd'hui. Il espère que les avis des rapporteurs du budget, ne sont que des avis, et non des décisions préparées ou promues par avance.**

### **En préalable il exige :**

1. **une reprise des recrutements à la hauteur des besoins (places aux concours doublées dès cette année),**
2. **que soit défini un statut propre des CIO,**
3. **que soit enfin revalorisée la fonction de COPsy tant les missions de ces personnels sont importantes.**